

Rapports du bien en soi et du devoir.	Tout ce qui est <i>devoir</i> est <i>bien</i> , mais tout ce qui est <i>bien</i> n'est pas <i>devoir</i> , c'est-à-dire <i>obligatoire</i> . Il faut distinguer le <i>conseil</i> du <i>précepte</i> ; l' <i>idéal</i> de l' <i>obligation</i> . (Ex. : saint Vincent de Paul, M ^r Affre.) Le bien n'est <i>obligatoire</i> que lorsqu'il fait l'objet d'un précepte divin. Il faut cependant remarquer que, même en supposant que le précepte divin n'existât pas, certaines choses seraient essentiellement bonnes : (adorer Dieu, lui obéir, secourir les malheureux), d'autres essentiellement mauvaises : (mentir, blasphémer, nuire au prochain).
Devoir, ordre et désordre.	Le devoir et le bien, c'est l' <i>ordre moral</i> ; Le mal, c'est le <i>désordre moral</i> . Une créature est dans l' <i>ordre</i> , quand elle tend à sa fin en suivant les lois de sa nature; Dans le cas contraire, elle est dans le <i>désordre</i> . Si l'homme, au lieu de déployer les facultés sublimes qui lui ont été données pour s'élever et atteindre sa fin, en suivant les lois de sa nature, les retourne et les emploie à descendre, il sort de l' <i>ordre</i> , il se déprave, se dégrade, se pervertit.
Fondement de la morale. — Morale indépendante.	L'idée du bien est le fondement de la morale. Or le bien, c'est la volonté de Dieu; ce qui revient à dire que Dieu est le fondement de la morale. — La morale indépendante se fonde sur la <i>dignité humaine</i> , l' <i>honneur</i> , l' <i>inviolabilité de la personne</i> . C'est, au contraire, le <i>devoir</i> , c'est-à-dire la loi qui rend la personne inviolable. C'est le bien voulu et pratiqué qui fait l'honneur et la dignité de l'homme. — En <i>métaphysique</i> , la morale repose sur la distinction du bien et du mal, sur la spiritualité et l'immortalité de l'âme; en <i>théodicée</i> , sur l'idée de Dieu, législateur et juge. Séparée de la métaphysique et de la théodicée, la morale devient une technique, une industrie. L'obligation ne saurait avoir son fondement dans l'autonomie de la raison, comme l'a prétendu Kant, la raison humaine individuelle n'ayant aucun des caractères de la loi morale, qui est universelle, immuable, absolue.

5^e LEÇON

CONDUITE MORALE. — MOTIFS D'ACTION

Motifs d'action: devoir, passion, plaisir, intérêt. — On appelle *motif* et *mobile* ce qui nous porte à agir. Un motif est un principe raisonné d'action; un mobile, un principe passionné. L'*intelligence* fournit les *motifs*: l'intérêt, le devoir; la *sensibilité* fournit les *mobiles*: le plaisir, la passion. — Motif est le terme générique et s'emploie souvent pour mobile.

Le *devoir* (du latin *debere*, être en dette ou obligé), c'est ce que la conscience prescrit; c'est l'obligation de faire ce qui est bien et d'éviter ce qui est mal, la nécessité d'accomplir ou d'omettre une action pour observer la loi morale. On peut encore le définir: une dette que l'homme est tenu d'acquitter envers lui-même, envers ses semblables et envers Dieu. — Le *devoir* s'appelle aussi l'*honnête* ou le *juste*.

Ces trois mots: loi morale, devoir, obligation, expriment trois aspects d'une seule idée: la *loi morale*, c'est l'ordre voulu par Dieu, s'imposant comme fin absolue à toute volonté humaine; le *devoir*, c'est la nécessité de se conformer à cet ordre par respect pour la loi morale; l'*obligation*, c'est l'action intérieure exercée sur nos penchants et sur notre volonté par l'idée du devoir.

La *passion* est un mouvement qui nous entraîne vers un objet sensible ou qui nous en éloigne: par exemple, la colère, la haine, la vengeance, la passion de la gloire, des honneurs, des richesses.

Par *plaisir*, on entend en général ce qui flatte les sens; mais il y a aussi des plaisirs supérieurs: par exemple, ceux de l'imagination, de l'esprit, du cœur.

L'*intérêt*, c'est ce qui peut contribuer au bien-être, au bonheur, à la réputation; ce qui peut, en un mot, procurer des avantages quelconques.

La loi morale étant la loi de sa nature, l'homme doit, sous peine de déchoir, se conduire moralement, c'est-à-dire suivre les règles de la loi morale. Il n'agit moralement que s'il s'inspire de l'idée et du sentiment du devoir, s'il agit par devoir.

S'inspirer de l'idée et du sentiment du devoir, c'est vouloir faire ce qui est bien, parce que c'est bien; suivre la loi, parce que c'est la loi, c'est vouloir obéir à sa conscience, c'est-à-dire à Dieu, parce que la conscience et Dieu ont le droit de commander et qu'on a le devoir d'obéir.

Il n'y a pas une seule de nos actions libres qui ne rentre dans la sphère de la morale et qui ne doive se conformer à l'idée du bien, selon cette parole de saint Paul, qui n'est pas un conseil,

mais un précepte de la raison : « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, ou quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu. »

La gloire de Dieu, c'est le devoir, c'est le bien. Dieu doit être la fin dernière de tous nos actes : on mange, on boit, on se récréé, non pour manger, pour boire et pour se récréer, mais parce que ces actes sont nécessaires ou utiles pour vivre et remplir ses devoirs.

L'homme peut avoir d'autres motifs ou mobiles de ses actions, tels que le plaisir, la passion ou le sentiment, l'intérêt; mais ces motifs, à supposer qu'ils soient légitimes, doivent être subordonnés au devoir, c'est-à-dire que le motif du devoir doit, non seulement les régler et s'y ajouter, mais les dominer à titre de motif principal.

Les actions faites uniquement pour ces motifs n'ont pas de valeur morale, sont sans mérite devant la conscience et devant Dieu. Il ne faut pas, par exemple, travailler uniquement parce qu'on y a du plaisir ou parce que c'est notre intérêt, parce que nous espérons obtenir une récompense ou éviter un châtiement, mais parce que le travail est un devoir, parce que Dieu et la conscience nous commandent de travailler.

L'honneur considéré comme motif d'action. — L'honneur, qui porte à « agir de manière à mériter et à obtenir l'estime des autres hommes », est un mobile efficace, qui peut quelquefois, pour certaines natures et dans certains pays, suppléer aux défaillances de la conscience; mais jamais il ne pourra remplacer le devoir comme motif d'action. Le devoir est un principe ou une vérité, l'honneur peut n'être qu'un préjugé; le devoir, dans ses grandes lignes, est le même pour tous les hommes, en tout temps et par tout pays; l'honneur, comme l'opinion, change avec les milieux et les époques. La morale de l'honneur ne peut pas plus se substituer à celle du devoir que le sentiment ne peut se substituer à la raison ou à la conscience. C'est un puissant auxiliaire du devoir; mais on ne doit ni les confondre, ni croire qu'on puisse sans danger remplacer l'un par l'autre. Il est bon toutefois de remarquer que, pour bien des hommes, la connexion est telle, entre ces deux idées morales, que l'honneur est le nom sous lequel ils vénèrent le devoir et lui obéissent.

« Le Français obéit au sentiment de l'honneur plus qu'à celui du devoir. Certes, l'honneur, c'est aussi le devoir avec un sentiment plus fier, mais moins simple, moins sûr, moins constant. Il y a dans l'honneur une vibration plus intime de l'âme, une exaltation plus personnelle de l'être; le devoir a l'uniforme sérénité de la loi. L'honneur aime davantage la gloire; le devoir trouve tout son contentement dans l'observance de la règle, et, des deux, c'est lui qui demande à l'homme l'héroïsme le plus difficile, ce me semble. Celui-là excite, celui-ci oblige. Le premier parle plus haut au cœur; le second, plus profondément à la conscience. L'honneur donne à la vie plus d'éclat, le devoir en assure mieux la grandeur. L'un fait les peuples chevaleresques; l'autre, les peuples forts. » (Aug. BOUCHER.)

Moralité d'un acte. — On appelle moralité d'un acte son rapport avec la loi morale; en d'autres termes, sa qualité bonne ou mauvaise, son degré plus ou moins grand de bonté ou de malice. Il y a lieu de considérer l'acte *moral*, ou l'acte en tant que réalisé par la personne, par l'agent du devoir, et l'acte *en soi*.

La *bonne volonté*, ou *bonne intention*, c'est-à-dire l'intention d'agir par devoir, ne suffit pas pour la bonté morale d'un acte; il faut encore qu'il soit accompli dans les circonstances voulues, et

qu'il ne soit pas mauvais et réprouvé par la conscience : *l'intention ne saurait rendre bon un acte illicite; on ne peut faire le mal pour qu'il en résulte un bien.*

Cependant un acte, même mauvais en soi, peut être moralement méritoire, si celui qui le fait ignore invinciblement qu'il est mauvais et a l'intention de faire un acte bon. D'autre part, une intention mauvaise suffit pour rendre mauvais un acte bon ou un acte indifférent (c'est-à-dire *ni prescrit ni défendu par la loi*) : par exemple, faire l'aumône est un acte bon en soi; faire l'aumône pour obtenir d'un pauvre une mauvaise action est un acte coupable. Aller à la promenade est, en soi, un acte indifférent; y aller pour avoir occasion de mal faire est un acte mauvais.

Ce mot souvent répété : « L'intention vaut le fait, » ou : « L'intention est réputée pour le fait, » signifie qu'en certains cas avoir voulu une chose vaut autant, en bien ou en mal, que l'avoir faite. Il est juste; car l'intention, dès qu'elle est bien arrêtée, constitue un acte moral complet, indépendamment de l'acte extérieur ou matériel, dont des circonstances diverses peuvent empêcher la réalisation.

En résumé, pour qu'un acte soit moralement bon, il faut qu'il le soit tout à la fois dans son objet, dans ses circonstances et dans la fin que se propose celui qui le fait.

Pureté d'intention. — Agir avec pureté d'intention, c'est écarter de sa volonté les intentions personnelles et égoïstes et n'agir que par des motifs moraux : par devoir, par dévouement, par amour de Dieu et du prochain. Comme, en dernière analyse, c'est de l'intention que dépend la valeur morale des actes, bien diriger ses intentions, c'est donner à ses actes les plus vulgaires une valeur infinie.

C'est surtout par la pureté d'intention que les hommes vertueux, les saints, se distinguent des simples honnêtes gens. Quand Bourdaloue nous dit : « Accoutumons-nous à faire les actions chrétiennes chrétiennement, » il veut nous rappeler que les actions spéciales à la vie surnaturelle doivent être faites avec des sentiments et des motifs du même ordre.

On dit souvent : « L'enfer est pavé de bonnes intentions. » Ce proverbe dénonce avec raison, comme coupables, les simples velléités, les bonnes intentions inertes ou molles, qui ne font aucun bien et n'empêchent aucune chute.

Morale de la bonne volonté. — On peut soutenir la morale de la bonne volonté ou de la bonne intention, si on entend par bonne volonté ou bonne intention ce qu'il faut entendre : une intention ou une volonté d'accord en tous points avec la loi. Ainsi comprise, la morale de la bonne volonté se confond avec celle du devoir, avec celle de l'Évangile : « Paix aux hommes de bonne volonté. » La volonté ou l'intention n'est bonne que si elle l'est à la fois dans les moyens et dans la fin. La fin ne peut justifier des moyens injustes, puisque la justice se contredirait elle-même : il n'y a pas de droit contre le droit.

La maxime : *Vous pouvez faire tout ce que vous voudrez, pourvu que vous ayez bonne intention*, est une absurdité, si on lui fait

signifier qu'on peut avoir mauvaise conduite et bonne intention, violer le droit et le respecter, faire le bien en faisant le mal.

Prétendre qu'on peut employer n'importe quel moyen, fût-ce le vol, l'insurrection, la calomnie ou l'assassinat, pour réaliser une fin bonne en elle-même, c'est poser le principe de la souveraineté du but, qui ne va à rien moins qu'à légitimer les actes les plus odieux.

« L'honneur et le mérite de la vie ne consiste que dans l'emploi des moyens..., dit Bossuet; l'homme de bien ne veut que de bons moyens pour parvenir à ce qui est bien, et il a toujours devant les yeux le précepte de la loi : *Tu poursuivras justement ce qui est juste.* »

Théorie de Kant sur la bonne volonté ou volonté autonome. — Kant, concevant l'ordre moral comme absolument indépendant de l'ordre métaphysique, est conduit à placer l'origine du devoir dans la personne même, dans la volonté raisonnable qui se crée elle-même sa loi, et c'est ce qu'il appelle l'autonomie de la volonté, c'est sa théorie de la bonne volonté. D'après lui (*Fondements de la métaphysique des mœurs*), il n'y a qu'une chose qui soit absolument bonne, bonne par elle-même : c'est une bonne volonté. Or une volonté est absolument bonne, toujours d'après Kant :

1° Quand elle peut généraliser ses maximes sans se contredire elle-même; car, si ses maximes se contredisaient, c'est qu'elle ne serait pas bonne pour tout le monde. Elle ne serait donc pas absolument bonne. De là cet impératif catégorique : *Agis de telle sorte que tu puisses vouloir que la maxime de ton action devienne une loi universelle*, ce qui revient à dire que le critérium de la loi est la possibilité d'ériger l'action obligatoire en maxime universelle, critérium valable pour reconnaître la loi, mais insuffisant pour la justifier, puisqu'il n'en donne pas la raison.

2° Une volonté est absolument bonne, quand elle fait abstraction de tout but à réaliser; autrement elle ne serait bonne que relativement à un but¹. Un but qui n'est pas à réaliser est un but qui existe par lui-même, une fin contre laquelle on ne doit pas agir, le sujet possible de toutes les fins, celui qui se pose lui-même le but, à savoir : *la volonté se traitant elle-même comme fin en soi*. De là une seconde forme de l'impératif catégorique : *Agis de telle sorte que tu traites toujours l'humanité, soit dans ta personne, soit dans la personne d'autrui, comme une fin, et que tu ne t'en serves jamais comme d'un moyen*. Ainsi le mensonge, le vol, ne peuvent être érigés en maxime universelle sans contredire les lois que la raison reconnaît comme fondamentales de la société. Après avoir dit que la loi se reconnaît à ce signe que la maxime de notre action soit universalisable, Kant se demande quelles fins sont universalisables, et il répond par cette seconde règle de conduite, où la personne humaine, *fin en soi*, a une valeur absolue; d'où il résulte que la respecter est un devoir absolu.

3° Une volonté est enfin absolument bonne, quand elle répond au critérium de la loi, quand elle est une législation universelle; car c'est précisément cette propriété qui la constitue *fin en soi*. De là une troisième forme de l'impératif catégorique : *Agis de telle sorte que ta volonté puisse se considérer elle-même comme dictant par ses maximes des lois universelles*.

Conséquences de cette théorie. — 1° Affirmer que le devoir ou l'impératif catégorique, expression de la loi morale, émane directement de la raison humaine pratique, placer dans la bonne volonté le bien suprême et absolu,

¹ Dans une étude sur la *Morale de Kant*, H. Spencer montre combien est inintelligible le concept d'une « volonté bonne en soi », abstraction faite de toute fin. (*Problèmes de morale et de sociologie*.)

prétendre que la loi morale est une loi autonome, en ce sens qu'elle ne fait qu'un avec l'autonomie même de la raison, posant elle-même et s'imposant à elle-même l'obligation, c'est ou bien nier Dieu, ou bien admettre l'existence de deux absolus.

La morale devient ainsi *subjective*, car elle érige l'état de conscience du sujet en *principe absolu* de la *morale*; *arbitraire*, professant une loi qui est à elle-même sa raison, qui n'a ni but ni objet, qui s'impose à sa volonté sans dire pourquoi. Elle repose sur la doctrine de l'humanité *fin en soi*, qui n'est autre chose qu'une véritable *autolâtrie*. Si l'homme est *fin en soi*, il est dans son fond et dans son essence intime l'être absolu, c'est-à-dire Dieu. L'homme n'est pas une *fin en soi*, comme Kant le dit à tort; mais il a une fin qui est *fin en soi*, c'est-à-dire qu'il a pour fin le bien absolu, qui est Dieu.

2° Si le moi humain, révélé par un simple *fait de conscience*, est le principe duquel émane la loi obligatoire, l'ignorance de ce fait (ignorance d'ailleurs possible, d'après Kant, « puisque l'homme ne peut prétendre se connaître lui-même tel qu'il est, par la connaissance qui lui vient du sens intime ») rendrait, dans ce cas, nos actions indépendantes de toute loi.

3° Si c'est le moi qui se donne à lui-même l'idée du devoir, il n'en est responsable qu'envers lui-même, et s'il agit contrairement à sa propre loi, personne n'a le droit de lui en demander raison. Si l'impératif n'est qu'un développement spontané de la raison pratique, il ne peut nous obliger qu'autant que nous nous y soumettons spontanément. Le débiteur serait acquitté par le créancier, dès que la loi présenterait une difficulté; car c'est le même qui doit et le même qui s'acquitte dans cette hypothèse.

4° Si la valeur des contrats, dit M. Breis, dérive uniquement de la volonté libre d'un être mobile et contingent, le bien et le mal sont relatifs, l'ordre moral n'a plus rien d'immuable et d'absolu.

5° Enfin, à quoi bon, comme le fait Kant, faire intervenir Dieu pour dénouer, par la distribution de récompenses et de châtements, une vie humaine passée tout entière en dehors de sa dépendance? A quel titre, n'étant pas le législateur de la loi morale, en assurerait-il l'observation par des sanctions rémunératrices ou pénales? (Voir MERKLEN, *Philosophes illustres, Kant*; ou PESCH, *Kant et la Science moderne*, ch. VI.)

Distinction entre les motifs d'action. — Le plaisir, la passion, l'intérêt, se distinguent du devoir par leurs caractères; ils sont particuliers, changeants, relatifs, et surtout ils ne peuvent jamais revêtir le caractère de l'obligation. « Les principes du plaisir, dit Pascal, ne sont pas fermes et stables; » il en est de même de ceux de la passion et de l'intérêt.

La passion pousse, le plaisir ou l'agréable attire, l'intérêt ou l'utile conseille, le bien ou l'honnête commande avec autorité, oblige.

Remarquons que ces termes : le plaisir, l'intérêt, le devoir ou le bien, équivalent à ceux-ci : l'agréable, l'utile et l'honnête. On oppose l'agréable à l'utile, l'utile à l'honnête, ou, ce qui revient au même, le plaisir à l'intérêt, l'intérêt au devoir ou au bien, la passion à la raison. Ces oppositions sont dans la langue, parce qu'elles existent dans la conscience.

Qualification des actions morales. — La conscience appelle certaines actions bonnes, nobles, généreuses, magnanimes, héroïques, sublimes; d'autres mauvaises, basses, intéressées, lâches, honteuses, criminelles; elle qualifie les personnes comme les actions; elle réserve ses éloges aux personnes vertueuses, et

ne manque pas de flétrir celles que la passion, le plaisir et l'intérêt font dévier de la règle du devoir.

Accord entre les motifs d'action. — Ces motifs peuvent être ramenés à trois : inclination (plaisir et passion), intérêt et devoir ; ou même à deux : intérêt et devoir ; car l'inclination et l'intérêt ne sont au fond que la sensibilité, tantôt aveugle et livrée à elle-même, tantôt éclairée et dirigée par l'intelligence. Ils ne s'excluent pas nécessairement entre eux : une même action peut être en même temps conforme à l'inclination, à l'intérêt et au devoir ; par exemple, pour le savant, la recherche de la vérité. Quelquefois *le devoir s'allie à l'inclination pour combattre l'intérêt* : un enfant se dévoue à ses parents infirmes, parce qu'il les aime, et il sacrifie pour remplir ce *devoir des avantages matériels* ; — ou à *l'intérêt pour combattre l'inclination* : renoncer à la passion du jeu, parce que la conscience ordonne d'y renoncer et parce que le jeu mène à la ruine. Mais on ne voit jamais mieux combien le devoir est distinct de l'inclination et de l'intérêt que quand il les combat l'une et l'autre. C'est le cas de Polyucte et de la plupart des héros de Corneille.

Un accord supérieur peut donc se faire entre les divers motifs d'action. Cet accord existe dans les vues de la Providence, et il dépend de nous de le réaliser dans notre vie.

Les motifs ou mobiles d'action sont distincts, mais non séparés. Dans un état normal, ils devraient se concilier et, par des voies diverses, nous conduire à notre fin ; mais, dans l'état d'épreuve où nous sommes, il y a souvent contradiction ou divergence entre eux, et le devoir ne s'accomplit qu'au prix de notre bien-être, par le sacrifice de ce qui nous est le plus cher.

La passion, le plaisir et l'intérêt sont des instruments, des ressorts d'activité, qui sont bons s'ils restent dans l'ordre, qui sont mauvais s'ils en sortent, c'est-à-dire s'ils échappent à la direction de la conscience.

La passion nous est donnée pour nous pousser vers notre fin, qui est le souverain bien ; le plaisir, pour nous y attirer ; l'intérêt, pour nous le conseiller, et le devoir, pour nous le prescrire.

Pour répondre aux desseins de la Providence, il faut maintenir ces forces dans la loi. Il faut aimer, il faut désirer, il faut vouloir ce que l'on doit. Il faut que le plaisir, la passion et l'intérêt prennent pour règle, non l'égoïsme, sous quelque forme qu'il se présente, mais le bien : il faut mettre son cœur et son bonheur dans son devoir.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la loi de notre nature renferme nécessairement la satisfaction de tous nos vrais besoins, qu'il n'y a pas de bien qui ne se trouve dans le bien le plus élevé et le plus parfait ; qu'il n'y a pas d'intérêt contre le devoir et que, sortir de l'ordre ou de la loi, c'est se mettre en dehors des conditions du bonheur. « Dieu nous a fait un devoir du bonheur, en ne le séparant pas de la vertu¹. » L'honnête seul est la source de l'utile, et l'utile

¹ « Le bonheur est de sentir son âme bonne ; il n'y en a point d'autre, à proprement

n'est jamais la règle du bien¹. Si le bien peut être nuisible, en apparence et pour un temps, il présente toujours pour l'homme une utilité réelle et définitive.

Le devoir est distinct du bonheur, comme motif ou cause finale ; il ne l'est pas comme effet, ni comme résultat. Comme motif, devoir est synonyme de désintéressement, de dévouement, de sacrifice ; bonheur est synonyme d'égoïsme. Il faut vouloir le bonheur comme conséquence du bien : « Cherchez le royaume de Dieu et sa justice (le bien), et vous aurez le reste (le bonheur) par surcroît. » (*Évangile*.) Le bonheur est le sel de la vie, il n'en est pas l'aliment. Si le plaisir, l'intérêt, le sentiment, le bonheur, motivent uniquement nos actes, ils enlèvent ou diminuent leur valeur morale.

Le bonheur, a-t-on dit, n'est un droit qu'autant qu'il n'est pas un motif exclusif.

Impératif catégorique, impératif hypothétique. — Kant a défini le devoir : « la nécessité d'obéir à la loi par respect pour la loi. » Il propose de l'appeler un *impératif catégorique*, c'est-à-dire qui commande sans condition, d'une manière absolue. Exemple : *Tu ne dois pas tromper sur la qualité des marchandises*. La formule de l'impératif catégorique est cet adage : « Fais ce que dois, advienne que pourra. »

L'impératif *hypothétique* ou *conditionnel* s'oppose à l'impératif *catégorique*. Les règles et les conseils de la prudence intéressée ont le caractère *hypothétique*. Exemple : « Si tu veux être riche, travaille ; si tu veux être heureux, réprime tes passions, garde-toi des excès. » La formule de l'impératif hypothétique est cette maxime : « Qui veut la fin, veut les moyens. »

Ajouter une condition à un principe de morale, c'est le transformer en une maxime de prudence épicurienne ou utilitaire. Exemple : Si tu veux qu'on t'épargne, épargne aussi les autres ; obéis, si tu veux apprendre à commander ; si tu veux retenir ta clientèle, ne trompe pas sur la qualité des marchandises. — L'impératif hypothétique exprime la nécessité de vouloir les moyens, si l'on veut la fin ; mais, la fin n'étant pas obligatoire, il suffit d'y renoncer pour échapper à la règle.

Dans la formule d'un devoir, on exprime parfois une condition, par exemple : Tu ne dois pas tromper, si tu veux être juste. Cette condition n'en est pas une ; elle est identique au devoir, ou plutôt elle donne la raison même du devoir ; elle signifie : Tu ne dois pas tromper, car tu dois être juste.

La Fontaine transforme souvent les principes moraux en règles de prudence intéressée :

« Il faut, autant qu'on peut, obliger tout le monde :
On a souvent besoin d'un plus petit que soi.
Il ne se faut jamais moquer des misérables ;
Car qui peut s'assurer d'être toujours heureux ? »

Caractères de la nécessité physique et de la nécessité morale. — Le devoir est une nécessité de l'ordre moral. La nécessité physique *contraint*, la nécessité morale *oblige* : « C'est une nécessité consentie, » a dit P. JANET, ce qui

parler ; et celui-là peut exister dans l'affliction même. » (JOUBERT.) — « Il entre dans la composition de tout bonheur de l'avoir mérité. » (Ib.)

¹ « Le mal dans l'ordre moral ne conduit jamais au bien dans l'ordre physique. » (STAHL.)

signifie, non qu'elle n'existe que du fait de notre consentement, mais qu'elle *doit être consentie*, qu'elle exige l'adhésion de la volonté. — Elle implique la connaissance : elle est conçue par la raison (*il faut faire le bien*), puis consentie par la liberté (*c'est parce qu'on le veut, que l'on conforme sa conduite à la loi*). On est moral dans la mesure où l'on comprend cette nécessité et dans la mesure où l'on y adhère : tout ce qui est fait par contrainte est sans valeur morale ; de plus, agir par contrainte déshabitue de l'usage de la liberté, source de tout perfectionnement et de toute dignité. Comprendre cette nécessité et y adhérer est la condition de la vie morale : la faire comprendre à l'enfant et l'y faire adhérer, lui apprendre à *bien vouloir*, c'est toute l'éducation.

Pascal fait observer que « la raison commande bien plus impérieusement qu'un maître, car en désobéissant à l'un on n'est que malheureux, et, en désobéissant à l'autre, on est un sot ». La raison pratique, c'est-à-dire la conscience morale, commande bien plus impérieusement encore ; en lui désobéissant, on n'est pas seulement un sot, on est un malhonnête homme.

Vraie notion du devoir. — Devoir et sacrifice ont même sens.

Le devoir, c'est le sacrifice de ce qui paraît à ce qui est, de ce qui passe à ce qui demeure ; de ce qui est fini, borné, relatif, à ce qui est infini, éternel, absolu ; le sacrifice de cette loi que saint Paul sent dans ses membres, à cette autre loi qui est dans son esprit ; le sacrifice du caprice et de l'arbitraire individuel à la loi éternelle, de la volonté dévoyée de l'homme à sa volonté droite, ordonnée, c'est-à-dire à la volonté divine manifestée par la conscience.

Au fond, ce qu'il faut sacrifier, c'est ce qu'on appelle le vieil homme, l'homme égoïste, sensuel, brutal, malveillant, esclave des inclinations inférieures. — Cet homme-là, il faut le détruire, il faut le tuer, si l'on veut que l'homme supérieur, l'homme intelligent et libre, l'homme moral vive.

Le devoir, en un mot, c'est le sacrifice de ce qui n'est dans la vie qu'accidentellement, pour l'épreuve et le mérite, à ce qui constitue l'essence même de la vie.

« Ce sacrifice n'est pas la négation de quelque chose qui soit, c'est la négation d'une négation, c'est une affirmation. Ce n'est pas la mort, c'est une destruction de la mort ; c'est la voie vers la vie pleine et sans fin. » (GRATRY.) « Qui sauve sa vie la perdra, et qui la perdra pour l'amour de moi la retrouvera. » (Évangile.) « Celui qui ne meurt pas à sa propre vie ne peut être mon disciple. » (Id.) « La mortification (*répression*) est une mort qui ne tue pas la vie, mais qui la manifeste ; elle est la réduction de la chair sous la loi de l'esprit, le sacrifice des sens à la raison, l'esclavage du corps pour que l'âme soit libre. » (LACORDAIRE.) Le sacrifice, qui semble détruire, vivifie. La vie, en subissant la mort, produit la vie.

Dans un beau livre : *le Prix de la vie*, M. Ollé-Laprune a de belles pages sur cette question : « C'est l'indispensable condition de la vie morale, dit-il, dans le temps de la lutte et de l'épreuve, que l'activité se contienne pour être plus puissante. Rien de grand ne se fait sans la force de se contenir. Qui ne sait pas, en présence des choses, tenir la convoitise naturelle bridée, qui ne sait pas ne point porter la main sur ce qu'il désire, ne vivra jamais de la vie morale ; qui se laisse aller sur toutes les pentes, n'aura jamais de vertu. » (Ch. XXII.)

Ajoutons cette belle pensée de Thomassin, expliquée par le P. Gratry : « Aller

à sa raison, la soumettre à la raison souveraine, soumettre sa chair à sa raison, voilà le sacrifice ou le devoir. Soumettre sa chair à sa raison, c'est le sacrifice de la sensualité ; soumettre sa raison à Dieu, c'est le sacrifice de l'orgueil¹. »

On s'effarouche de cette expression : *mourir à soi-même*, et autres analogues. — Que signifient-elles donc, sinon détruire tout ce qui est un obstacle à la vie morale, c'est-à-dire l'égoïsme, la vanité, la passion, le mal sous toutes ses formes ? — « Philosopher, c'est apprendre à mourir, » disait Platon. — « Qui vit avec honneur, doit mourir constamment. » (ROTROU.) — « On n'est pas un homme, si l'on ne sait pas mourir, » dit encore M. Ollé-Laprune. Le sacrifice est au fond de toute grande résolution. Toute grande action entraîne un labeur, qui est un commencement de mort, puisque c'est une usure, une dépense de force vitale. Cela est vrai dans tous les ordres. Et si l'on n'est pas prêt à mourir, s'il le faut, quelle vie mène-t-on ? Quelle entreprise hardie osera-t-on aborder?... L'héroïsme ne paraît si admirable qu'à cause du peu de cas qu'il fait de la vie. Il ne la ménage pas, il la prodigue, et il accomplit des merveilles. »

Les biens relatifs : la fortune, la santé, la science, la vie terrestre, il ne faut pas les considérer comme des fins, mais comme des moyens. Le cœur de l'homme n'est pas fait à la mesure de ces biens, mais à celle de l'infini, de l'absolu.

Ces biens sont appelés relatifs, parce qu'ils ne sont des biens que par leur rapport au bien absolu, parce qu'ils n'ont de valeur que par le bon usage que l'on en fait en s'en servant comme de moyens pour atteindre la fin dernière. Il ne faut pas y attacher son cœur, l'y fixer ; là n'est pas notre fin. Notre fin, c'est la perfection. Il faut y tendre sans cesse et de toutes ses forces.

Si, au lieu de nous y conduire, les biens relatifs nous en détournent, ils deviennent des maux. Il ne faut pas, par exemple, conserver la vie au prix d'un acte de lâcheté. Périr le corps plutôt que l'âme ! Mieux vaut mourir que de vivre indigne de la vie ! Mourir ainsi, c'est vouloir vivre. Cette mort, c'est l'acte complet de la vie, c'est le triomphe de la vie immortelle. « Fais ce que dois, advienne que pourra : » voilà la formule du devoir. C'est aussi celle de la vie raisonnable et libre.

Mourir, mais non faillir. La mort est sainte et belle ;
La mort, c'est l'acte fort, c'est la vie immortelle,
Pour qui sait la vouloir plutôt que le péché.

La vie est un combat. — La passion nous trompe, le plaisir nous séduit, l'intérêt nous aveugle ; les inclinations inférieures veulent prévaloir sur les tendances supérieures, les sens sur l'intelligence, les sensations sur les sentiments, l'instinct sur la volonté raisonnable, l'homme égoïste, charnel et mortel sur l'homme moral, divin et immortel. Voilà pourquoi la vie est une épreuve, une lutte, un combat, « une tentation continue », a dit Job. « La vie et la mort, le bien et le mal, sont offerts à l'homme ; ce qu'il aura préféré lui sera donné en partage. » (Ecl.) Les forts, les libres, les vaillants choisissent la vie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pensées sur le sacrifice. — « L'épreuve est l'occasion offerte à un être libre de se sacrifier au devoir ou de sacrifier le devoir à soi-même. » (LACORDAIRE.) « Il faut saisir l'occasion d'allumer dans l'âme de l'enfant la flamme du sacri-

¹ « Obéissance, sacrifice, de telles appellations ne jurent-elles pas avec le mot de liberté ? Oui, au premier aspect ; mais, pour quiconque y a réfléchi, il n'y a pas de mots plus corrélatifs, parce qu'il n'y a pas de choses qui puissent moins se passer l'une de l'autre. » (D. NISARD.)

fiée, sans laquelle tout homme n'est rien qu'un misérable, quel que soit son rang. » (Id.) « Il n'est pas bon d'apprendre la morale aux enfants en badinant. S'il doit y avoir, dans la vie humaine, quelque chose d'indépendant de nos goûts, de nos facultés, de nos fantaisies, de notre volonté, c'est le devoir. » (JOUBERT.)

Sur le bonheur. — « Il en est du bonheur comme des montres : les moins compliquées sont celles qui se dérangent le moins. » (CHAMFORT.)

« Chacun est sa Parque à lui-même et se file son avenir. » (JOUBERT.)

« Dieu a répandu partout le bonheur avec une extrême abondance. Pour vivre heureux, tout homme n'a qu'à vivre où Dieu l'ordonne. La joie de l'homme est dans son devoir. Quand Dieu lui dit : « Vis pour les autres, sois humble, » Dieu lui ordonne d'être heureux. » (LOUIS VEUILLOT.)

« Le bonheur est un effet de la sagesse plutôt qu'un présent de la destinée : il se compose, pour la part principale, de beaucoup de modération et de résignation ; et les sources les plus abondantes n'en sont ni la richesse, ni la santé, ni l'éclat de l'esprit, ni la beauté corporelle, mais la bonté et la charité. » (L. VEUILLOT.)

« Le bonheur, si souvent et si faussement défini par les hommes, est l'adhésion que nous donnons à nos devoirs, et nous ne pouvons adhérer à nos devoirs entièrement, franchement, toujours, qu'en aimant beaucoup Dieu. Aimer Dieu, c'est donc l'unique secret de cette ombre de contentement que l'on peut trouver dans la vie, non pour s'y plaire. » (Id.)

« L'état heureux en ce monde est celui dont on remplit les devoirs ; tout état dont on remplit les devoirs par un sentiment d'amour pour Dieu qui les a donnés, c'est-à-dire où l'on fait des sacrifices, est heureux, et le plus heureux est celui où le sacrifice est plus grand. » (Id.)

« Je sais, par mon propre exemple, que l'affliction même n'est pas ennemie du bonheur, c'est-à-dire de l'état où l'âme goûte en soi une constante satisfaction. Il importe peu qu'elle soit contente des événements, pourvu que sa manière de les sentir la rende contente d'elle-même. Elle l'est par la perfection de cette sensibilité qui, bien apprise et bien menée, sait extraire du miel de tout. Il y en a jusque dans les peines. » (JOUBERT.)

TABLEAU ANALYTIQUE

CONDUITE MORALE. — MOTIFS D'ACTION

Conduite morale.

Motifs d'action.

On appelle *motifs* et *mobiles* d'action ce qui nous porte à agir.

On peut agir par *devoir*, par *passion*, par *plaisir* ou par *intérêt*. Le *devoir*, c'est l'obligation de faire ce qui est bien et d'éviter ce qui est mal ;

La *passion* est un mouvement violent qui nous entraîne vers un objet ou nous en éloigne ;

Le *plaisir*, c'est tout ce qui flatte les sens ; il y a aussi des plaisirs supérieurs : de l'imagination, de l'esprit, etc.

L'*intérêt*, c'est tout ce qui procure un avantage quelconque. — L'homme n'agit moralement que s'il s'inspire de l'idée et du sentiment du devoir.

On peut avoir d'autres motifs d'action, tels que le plaisir, l'intérêt ; mais, à supposer même qu'ils soient légitimes, ils doivent être subordonnés au motif du devoir, qui doit non seulement les régler et s'y ajouter, mais les dominer à titre de motif principal.

Les actions faites uniquement pour d'autres motifs que le devoir n'ont aucune valeur morale.

On appelle *moralité* d'un acte son rapport avec la loi morale, sa qualité bonne ou mauvaise.

La *bonne volonté*, ou intention d'agir par devoir, ne suffit pas pour la bonté morale d'un acte ; mais elle peut suffire pour le rendre méritoire.

Une intention mauvaise suffit pour rendre mauvais un acte bon en soi ou indifférent.

Pour qu'un acte soit *moralement* bon, il faut qu'il le soit à la fois dans son objet, dans ses circonstances et dans sa fin.

Quand on parle de *bonne volonté* ou de *bonne intention*, il faut toujours entendre une volonté conforme à la loi morale.

Moralité d'un acte.

Bonne volonté, pureté d'intention.

La *pureté d'intention* nous fait écarter tous les motifs égoïstes, pour n'agir que par devoir. — Il serait absurde et immoral, sous prétexte de bonne intention, de faire un acte mauvais pour qu'il en résulte un bien : la fin ne justifie pas les moyens.

La théorie de Kant sur la *bonne volonté* met en relief la dignité du *devoir* ; mais les conséquences en sont fausses, parce qu'elle admet l'autonomie absolue de la volonté, et fait de l'homme une *fin en soi* ; que le bien et le devoir deviennent choses purement subjectives, et par conséquent *relatives* et *contingentes*, et enfin, que si la volonté s'impose à elle-même l'obligation, il n'y a pas à faire intervenir Dieu pour la sanction.

Distinction entre les motifs d'action.

Le plaisir, la passion, l'intérêt, se distinguent du devoir par leurs caractères :

Ils sont particuliers, changeants, relatifs, et ne revêtent jamais le caractère de l'obligation :

La passion pousse, le plaisir attire, l'intérêt conseille, le devoir seul oblige.

Qualification des actions humaines.

La conscience appelle certaines actions bonnes, nobles, généreuses, magnanimes, héroïques, sublimes ;

D'autres : mauvaises, basses, intéressées, lâches, honteuses, criminelles.

Elle qualifie les personnes comme les actions, loue les unes et méprise les autres.

Accord entre les motifs d'action.

Les motifs ou mobiles d'action sont distincts, mais non séparés ; dans un état normal, ils devraient se concilier et, par des voies diverses, nous conduire à notre fin.

La passion, le plaisir, l'intérêt, sont des ressorts d'activité, qui sont bons s'ils restent dans l'ordre, et mauvais s'ils en sortent :

La *passion* nous est donnée pour nous *pousser* vers notre fin ; le *plaisir*, pour nous y *attirer* ; l'*intérêt*, pour nous le *conseiller* ; le *devoir*, pour nous le *prescrire*.

Si le plaisir, la passion, l'intérêt, le bonheur, motivent nos actes, ils leur enlèvent ou diminuent leur valeur morale. « Le bonheur n'est un droit qu'autant qu'il n'est pas un motif exclusif. »

Impératif catégorique et impératif hypothétique.

L'*impératif catégorique* (Kant) ou le devoir commande sans condition, absolument :

« Fais ce que dois, advienne que pourra, » telle est sa formule.

L'*impératif hypothétique* suppose une condition ; il n'oblige pas, il conseille.

Sa formule est cette maxime : « Qui veut la fin veut les moyens. »

Vraie notion du devoir.

Le *devoir*, c'est le sacrifice de ce qui paraît à ce qui est, de ce qui passe à ce qui demeure ; de ce qui est fini, borné, relatif, à ce qui est infini, éternel, absolu.

En un mot, c'est le sacrifice de ce qui n'est qu'accidentellement dans la vie, pour l'épreuve et le mérite, à ce qui constitue l'essence même de la vie.

Diverses formules du devoir : « Fais ce que dois, advienne que pourra. Qui vit avec honneur, doit mourir constamment. »